



En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 49

Séance du 18 septembre 2023

Le Dix-huit Septembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 Septembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
GARNACHE Claude, suppléant
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), BANNIER Géraldine (COURBEVILLE), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GUILLET Vincent (St Aignan-sur-Roë), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte),

Membres titulaires ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de Séance : Élu(e) Mme MANCEAU Laurence, désigné(e) en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-09/111 : EAU/ASSAINISSEMENT

Séance du : 18 septembre 2023

**OBJET 2023-09/111 : EAU/ASSAINISSEMENT
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU
CONTRAT (Annexe)**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 04 juillet 2022, la Communauté de Communes du Pays de Craon a décidé de procéder à une consultation pour recueillir des offres d'exploitation du Service Public d'Eau Potable selon le mode de Délégation de Service Public et ce, en application des articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales.

La consultation porte sur un contrat de concession pour une durée de 12 ans, en limitant la concession à l'aspect distribution (*exploitation des ouvrages, réseau, télérelève*). La partie production, et les achats d'eau sont repris en « Régie directe » par la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Monsieur le Président rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public d'eau potable.

Le rapport final du Président, les procès-verbaux de la Commission Spécifique constituée pour les négociations, les rapports d'analyse des offres (*initiales et finales*) et le projet de contrat de Délégation ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante, dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la Commission Spécifique et après négociation, Monsieur Le Président a procédé au choix de la Société VEOLIA avec son offre variante pour les motifs exposés dans son rapport final, dont il procède à la lecture.

Sur proposition du Président en date du 30 Août 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 septembre 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (49 votants),**

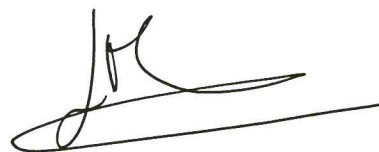
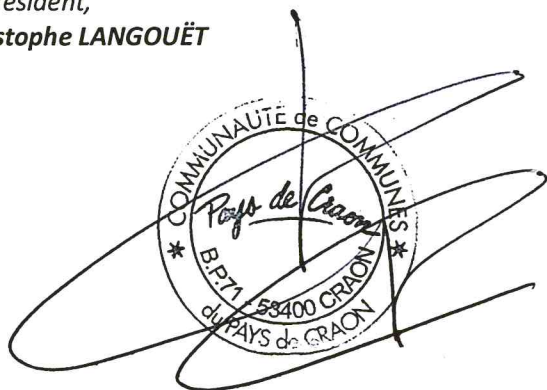
- ⇒ **APPROUVE** le choix de Monsieur Le Président.
- ⇒ **DECIDE** en conséquence de confier la Délégation du Service Public d'Eau Potable à la Société VEOLIA à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2035.
- ⇒ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation.
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 septembre 2023*

Pour extrait conforme,

*Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Laurence MANCEAU*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230918-DELIB202309111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 29/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

